



Mon pere est decedeé quelles sont mes droits

Par **pheli**, le **04/07/2012** à **01:00**

Bonjour,rnrnMon pere est décédé, il était remarié avec une femme avec qui il a acheté une maison.rnrnJ'aimerais savoir qu'elles sont mes droits sur la maison, ai je droit à une part de celle ci, a-t'elle le droit de rester dans la maison, ai-je le droit de lui faire vendre ? je ne sais pas si ils ont fait un contrat de mariage ?rnrnEt pour ses autres biens tel que voiture, meubles... quels sont mes droits ?rnrnMerci pour vos réponses claires et précises.

Par **Tisuisse**, le **04/07/2012** à **12:59**

Bonjour,rnrnL'héritage comportant au moins 1 biens immobilier, la succession doit être faite via un notaire. C'est donc le notaire qui vous dira ce à quoi vous pourriez avoir droit, en fonction des actes de propriété, d'un éventuel contrat de mariage et d'un possible testament.